



Liminaire CDAS 28 janvier 2014

Monsieur le Président,

Lors du Comité Technique Ministériel du 8 octobre 2013, dans le cadre de la présentation du projet de loi de finances pour l'année 2014, les ministres ont annoncé 2564 nouvelles suppressions d'emplois.

Depuis 2001 c'est un quart des effectifs qui a disparu dans les Directions de Bercy!

Après l'élaboration des plans stratégiques directionnels, commande issue de la MAP, dont la seule vocation est d'organiser les services en fonction des milliers de suppressions d'emplois programmées dans les prochaines années, le courrier signé par les Ministres le 29 octobre sur la mutualisation des fonctions transverses s'inscrit dans cette même politique de destruction des services publics économiques et financiers.

Certaines mesures impactent directement la place et les missions des acteurs de l'action sociale. A ce titre, FO soutient que jusqu'à présent la transparence n'a pas été de mise sur ce sujet. La délégation FO souhaite connaître l'impact de cette mutualisation pour le département du Nord.

Dans le contexte actuel, l'annonce du maintien au niveau national des crédits de l'action sociale, de l'Hygiène de la sécurité et des conditions de travail à hauteur de ceux de 2013, auraient pu constituer le minimum syndical sur la volonté ministérielle de préserver ce budget. Or il n'en est rien. Quelques jours plus tard,

Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : [fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)

📄 Site web départemental FO DGFIP59 : [www.fo-dgfip-sd.fr/059/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/)

**l'administration a annoncé l'augmentation de la réserve de précaution, passant de 6% à 7%.**

**Plusieurs postes se voient appliquer celle-ci, alors même que les années précédentes ils en étaient exonérés. Il en est ainsi pour la protection sociale complémentaire. Cette annonce vient se cumuler avec la décision ministérielle révisant le calcul des transferts solidaires avec effet rétroactif.**

**Pour FO, c'est inacceptable.**

**FO condamne cette mise à mal dans l'organisation de l'action sociale soit disant au plus près des agents.**

**Le budget d'initiative local a subi cette année deux changements l'un pour prendre en compte la diminution des effectifs et l'autre pour inclure dans sa dotation, l'équipement des coins repas.**

**FO souhaiterait que le montant consacré à l'équipement des coins repas soit connu et détaillé par site.**

**FO demande en tout état de cause le maintien et l'amélioration des coins repas existants.**

**En effet, l'augmentation de la TVA dans la restauration collective, imposée par l'Etat, passant de 7% à 10% va de fait, engendrer automatiquement une hausse des coûts de repas avec un délaissement des agents pour ces restaurants collectifs qui se voient ainsi fragilisés. A cela s'ajoute l'augmentation de l'harmonisation tarifaire ministérielle de 2,61 %. Pendant ce temps là, la valeur du point d'indice de la Fonction Publique, reste inchangée ! De même, nous réclamons l'augmentation significative de la valeur faciale du ticket restaurant. Dans ce contexte, le "coin repas" constitue malheureusement une solution de repli nécessaire pour de nombreux collègues.**

**Par ailleurs, le déménagement des services de la formation professionnelle de la DRFIP et du CIF (Centre interrégional de formation) suscite de fortes inquiétudes de notre délégation. Suite à l'installation de nouveaux services nous**

**Section locale Force Ouvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE**

**☎ : 03.20.62.42.82 @ : [fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr)**

**📄 Site web départemental FO DGFIP59 : [www.fo-dgfip-sd.fr/059/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/)**

**revendiquons l'aménagement d'un restaurant administratif à l'Institut des Nouveaux Métiers.**

**S'agissant de la nouvelle prestation CESU 7/12 ans, FO FINANCES pourrait se montrer favorable à sa mise en place si un abondement budgétaire accompagnait cette mesure.**

**Concernant le logement, dans le contexte immobilier caractérisé par une forte hausse des prix et des loyers et la stagnation du volume de logements sociaux, FO réaffirme que l'attribution d'un logement social est plus que jamais une des préoccupations majeures des agents, notamment pour les primo arrivants. A cet égard, FO demande un renforcement de la communication en amont au profit des nouveaux arrivants, et ce dès la publication des projets de mutation.**

**Dans ce contexte particulièrement défavorable aux agents, FO continuera à revendiquer une véritable politique d'action sociale réellement ambitieuse, au croisement de la vie professionnelle et extra professionnelle qui permette à tous les agents, actifs et retraités, d'améliorer leur condition de vie.**